

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 146 (2001)  
**Heft:** 11

**Artikel:** La radio en Suisse face au commandement militaire et au pouvoir civil (1905-1960)  
**Autor:** Weck, Hervé de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346198>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La radio en Suisse face au commandement militaire et au pouvoir civil (1905-1960)

Si, au début de la Première Guerre mondiale, l'armée suisse a pris du retard dans le domaine de l'aviation, il n'en va pas de même pour la télégraphie sans fil (T.S.F.). La première utilisation militaire de la radiocommunication a commencé en 1905 par une longue série d'essais de stations radio. Une grosse commande est passée à l'industrie radio-électrique en 1913, le système choisi étant celui de l'entreprise allemande Telefunken.

■ Col Hervé de Weck

### L'armée et la télégraphie sans fil avant la Première Guerre mondiale

La prise en compte de cette innovation technique par l'Etat-major général est concomitante avec la définition d'une politique civile et militaire de la radio dans le cadre de la défense de l'Etat<sup>1</sup>. Les premières concessions privées de réception radio, délivrées par les autorités fédérales, datent de 1911. La surveillance des communications télégraphiques et téléphoniques relève de la Direction générale des télégraphes (DGT), subordonnée au Département fédéral des postes et des chemins de fer, qui n'octroie que 128 concessions entre octobre 1911 et le début de la guerre. Le commandement de

l'armée, très méfiant face à une pratique pourtant restrictive, se fait régulièrement envoyer la liste des concessionnaires radio.

Lorsqu'en 1913, la DGT accorde à un ingénieur italien l'autorisation d'effectuer des essais privés d'émission et de réception radio, le chef de l'Etat-major général, Theophil Sprecher, dénonce le danger que cela représente pour la défense militaire du pays; son intervention débouche sur la décision de n'accorder dorénavant de concessions qu'aux instituts de recherche reconnus par l'Etat.

L'Etat-major général conseille par ailleurs à la DGT de savoir comment mettre une station hors service avant d'en autoriser l'exploitation; dans la foulée, il rédige un projet d'ordonnance interdisant l'usage privé de la radio en cas de force majeure. Il s'agit d'empê-

cher l'utilisation abusive des installations de télégraphie sans fil dans les communications avec l'étranger, en cas de tensions politiques, de menaces de guerre et de guerre déclarée.

La guerre restreint les communications télégraphiques et téléphoniques de la Suisse avec l'étranger; elle dépend du bon vouloir des belligérants, notamment pour les communications transocéaniques. La population et les entreprises doivent admettre que leurs télégrammes soient lus, non seulement par l'autorité militaire suisse, mais également par celles des pays par lesquels ils transitent. L'administration fédérale se rend compte que le seul moyen de garantir l'indépendance de ses communications avec l'étranger est de disposer d'une station de radiotélégraphie. Dès 1915, l'Etat-major général, responsable de la gestion de situations de crises, veut acquérir de toute urgence

<sup>1</sup> La radio et la télévision en Suisse. Histoire de la Société suisse de radiodiffusion jusqu'en 1958. Publié sous la direction de Markus T. Drack. Baden, Verlag für Kultur und Geschichte, 2000. 247 pp. Voir également Schade, Edzart: Vom militärischen Geheimfunk zum Rundspruch für alle. Die Anfänge schweizerischer Radiopolitik bis zur Gründung der Schweizerischen Rundspruch-Gesellschaft. 1905-1931. Zürich, Lizentiatsarbeit, 1993. Schade, Edzart: Herrenlose Wellen. Die Anfänge schweizerischer Radiopolitik bis 1939 im internationalen Vergleich. Zürich, Dissertation, 1998.

un émetteur puissant. Malgré les négociations, Telefunken ne livre rien...

## Radio et maintien de l'ordre

Pendant la grève générale de novembre 1918, la télégraphie sans fil devient le principal moyen de communication du commandement de l'armée qui craint que la grève ne paralyse le télégraphe et le téléphone. Les postiers, contrairement aux cheminots ne suivent pas l'ordre de grève, si bien que le téléphone continue à fonctionner. Pourtant, le commandement militaire souhaite conserver cet avantage «stratégique» de la T.S.F., d'où le maintien, après l'armistice du 11 novembre, de nombreuses restrictions introduites pendant le conflit, comme la censure des télégrammes par les militaires ou l'interdiction totale de l'utilisation privée de la radio (en vigueur jusqu'à l'automne 1919).

Bâle peut construire un émetteur dans l'enceinte de son aérodrome et inaugure Radio Bâle le 19 juin 1926, grâce à l'appui des autorités militaires, conscientes qu'elles pourront difficilement en tirer parti à des fins militaires, vu la situation du site à la frontière. En été 1924, elles recommandent pourtant au Conseil fédéral de soutenir la construction d'une station radio à Bâle, comme cela a été fait à Lausanne et à Genève, cela afin d'assurer le maintien de l'ordre, en cas de troubles politiques. L'émetteur national de Monte Ceneri, inauguré en octobre 1933, se trouve dans une zone fortifiée, d'où son surnom au Tessin de «transmittitore inaccessibile»!



*D'interminables rangées de poteaux témoignent du développement du télégraphe et du téléphone.*

## L'époque de la «défense spirituelle»

Au début des années 1930, la montée des totalitarismes en Europe et la crise mondiale de déflation menacent les démocraties. Le Conseil fédéral, conscient du rôle des programmes radiophoniques dans la cohésion de l'opinion, veut donner des structures nationales à des studios et des émetteurs régionaux. Lors de la première assemblée des délégués de la Société suisse de radiodiffusion (SSR), Marcel Pilet-Golaz, chef du Département fédéral des postes et de chemins de fer, énonce les principes politiques du Conseil fédéral en matière de radiodiffusion: «Rien ne doit, dans son activité, troubler la tranquillité politique et morale des citoyens, leur concorde, leur bonne entente. Pas de lutte de propagande, de polémique. (...) N'oublions pas que la radiodiffusion

est faite pour le public et non le public pour la radiodiffusion. Sachons comprendre ses désirs, ses goûts, ses aspirations.» Les autorités fédérales veilleront à ce que la radiodiffusion remplisse son rôle de service public. Dans le même temps en France, en Belgique, en Grande-Bretagne, sans parler de l'Italie et de l'Allemagne, les gouvernements prennent progressivement le contrôle de la radio...

En Suisse, les studios ne sont pas ouverts aux partis, puisqu'il s'agit d'éviter toute «propagande politique quelle qu'elle soit». Les manuscrits des exposés politiques ou économiques, même ceux des sermons ou des prêches subissent le contrôle préalable du directeur de studio ou de l'administrateur délégué de la SSR. Des personnalités, dont le journaliste Franz von Ernst du très catholique et conservateur *Vaterland*, prétendent de leur côté que «la propagande diffusée sur les ondes étrangères acquiert d'autant plus de poids que la politique est bannie des émissions nationales.»

Dès l'automne 1932, la radio se voit officiellement autorisée à aborder des sujets d'actualité à contenu politique ou économique, mais toujours après un contrôle préalable des manuscrits. En 1935, le Conseil fédéral réitère son interdiction de diffuser des débats politiques, tout en se réservant le droit d'intervenir sur les ondes, puisque, lié par l'intérêt général, il se situe au-dessus des partis. Cet «alignement» de la SSR s'explique par la montée des périls à l'extérieur du pays.

Une défense militaire ne suffisant plus, il faut mettre sur pied une «défense générale» dont une des composantes est la «défense spirituelle», inconcevable sans utilisation du moyen idéal qu'est la radio. Cette prise de conscience n'empêche pas le conseiller fédéral Pilet-Golaz de répéter qu'en «Suisse, la politique ne doit pas pénétrer au studio».

## La radio en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale

Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, la concession de la SSR, pourtant révisée en 1936, est suspendue; la radiodiffusion suisse passe sous le contrôle du Conseil fédéral et du commandement de l'armée. Les militaires sont chargés de veiller à la sécurité du pays, également dans le domaine de l'information (poste, télégraphe, agences de presse, presse, radio, images, films).

La Division Presse et Radio, directement subordonnée à l'Etat-major de l'armée, reçoit cette mission délicate. Sa section «Radio» ne s'occupe que du contrôle des informations directement en rapport avec la défense militaire du pays, la direction générale des PTT décidant ce qui peut ou ne peut pas être dit sur les ondes. Aucune «émission parlée» ne peut passer à l'antenne sans l'autorisation du directeur de la SSR, à qui le contenu doit être communiqué. La différence fondamentale entre la presse d'une part, la radio et le cinéma d'autre part, c'est que les journaux

ne sont pas soumis à la censure préalable.

Quoi qu'il en soit, la radio apparaît comme le «fleuron de la défense spirituelle», sans que l'on envisage une interdiction, comme en Allemagne et en Italie, d'écouter les stations étrangères. Pas facile d'établir la distinction entre informations militaires et non militaires! Malgré les interventions du général Guisan, dues surtout aux problèmes qui se posent entre la presse écrite et l'armée, il faut attendre 1942 pour que le témoin passe au Département de justice et police.

La radio suisse reste-t-elle un bastion démocratique au sein d'une Europe totalitaire ou devient-elle, comme le prétend «l'historien critique» Hans-Ulrich Jost, un outil de propagande au service de la «dictature helvétique»? Presque toutes les autorités fédérales (Conseil fédéral, Postes et chemins de

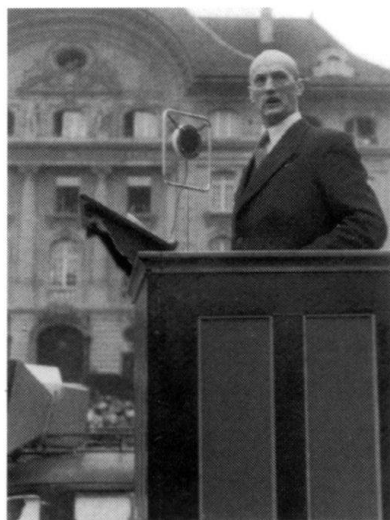
fer, Justice et police, Chambres fédérales, commandement de l'armée) détiennent une part de responsabilité en matière de radiodiffusion, si bien que le système joue en faveur de l'autonomie de la radio: les programmes ne connaissent pas de grands changements et les personnalités influentes restent en place.

## Quelles émissions pour faire de la défense spirituelle?

Dans les studios alémaniques, on réalise surtout des émissions sérieuses destinées à éduquer l'auditeur, tandis qu'en Suisse romande, on accorde davantage de place au divertissement plus à même de retenir l'auditeur. Pour tous les studios, la défense spirituelle implique de mettre en évidence les valeurs suisses, de renforcer la volonté d'indépendance et de résistance, par exemple à l'occasion du 650<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération en 1941.

Il y a également les émissions destinées aux mobilisés, qui doivent offrir un divertissement de bon niveau et des reportages sur la vie civile, afin que les soldats restent en contact avec l'arrière. Les émissions produites par la troupe, sous la responsabilité de la Section radio de la Division Presse et Radio en collaboration avec Armée et Foyer de l'Etat-major de l'armée, veulent démontrer aux civils que l'armée travaille de manière sérieuse à la défense du pays.

Il s'agit surtout de mieux couvrir l'actualité. Depuis le



*Le conseiller fédéral Philipp Etter, artisan de la défense spirituelle.*

début des années 1920, le service des « Dernières nouvelles » dépend entièrement de l'Agence télégraphique suisse (ATS), une société privée en main des éditeurs de journaux, qui assume, deux fois par jour, la sélection des nouvelles à diffuser, la rédaction et la lecture à l'antenne. Les bulletins situent les faits sans jamais les commenter: les éditeurs de journaux veulent de cette manière éviter la concurrence de la radio en se réservant les commentaires et les articles d'opinion.

La SSR ne cesse de récriminer contre ce système: il ne dirige pas les auditeurs vers les journaux mais vers les émissions d'informations étrangères qui ne cessent de se dévelop-

per. De ce fait, il mine la défense spirituelle. La guerre approchant, la SSR reçoit l'autorisation de diffuser un troisième, puis un quatrième bulletin journalier. Depuis l'été 1940, l'émetteur de Schwarzenburg diffuse quotidiennement sur ondes courtes, à destination de l'étranger, une chronique de cinq minutes sur les faits marquant du moment. Les factures de l'ATS adressées à la SSR, qui s'élevaient à 78000 francs en 1937, se montent à 121000 francs pour l'exercice 1940-1941.

Dès le 19 septembre 1939, Herbert von Moos rebaptise « Weltchronik » l'émission dans laquelle il commente les événements internationaux; comme il est conseiller national, Pilet-

Golaz lui trouve un remplaçant en la personne de Jean-Rodolphe de Salis, journaliste et professeur d'histoire à l'École polytechnique fédérale de Zurich. En Suisse romande, « La situation internationale » est assumée par René Payot, rédacteur en chef du *Journal de Genève*. Ces chroniques, qui exploitent des informations en provenance des pays belligérants, encouragent ceux qui savent entendre à la résistance au national-socialisme. Leur audience est grande à l'étranger: elles ne sont pas seulement diffusées sur les ondes moyennes mais également sur les ondes courtes, ce qui leur assure une diffusion mondiale. Durant les années de guerre, l'Europe occupée considère que la radio suisse diffuse des informations « objectives ».



*Emission « Pour nos soldats » avec Fred Poulin. Dès 1939, le Service de la radiodiffusion suisse, en collaboration avec la Division presse et radio de l'Etat-major général, réalise des émissions pour et par les soldats. Ici le premier-lieutenant Fred Poulin, reporter au studio de Lausanne dans le civil, réalise un reportage auprès de la troupe pour l'émetteur de Sottens.*

## L'après-guerre et la guerre froide

A la fin de la guerre, sept ménages suisses sur dix possèdent un « récepteur d'ondes » et on compte un million de concessionnaires en 1950. La radio ne peut pas rester le « mégaphone » des autorités; elle doit se rapprocher du public en diffusant des programmes davantage en prise sur l'actualité, plus « divertissants » et professionnels, qui véhiculent l'image d'une Suisse dynamique et progressiste. Le 20 juillet 1945, les conditions sont réunies pour que la concession soit remise en vigueur, un mois avant que le général Guisan remette son commandement.

Jusqu'en 1953, le Département fédéral des postes et des

chemins de fer reste l'autorité de concession, la Direction générale des PTT l'autorité de surveillance. Celle-ci semble maintenant admettre que la formation de l'opinion passe par la confrontation des points de vue à la radio. De leur côté, les éditeurs de journaux semblent n'avoir rien appris, puisqu'ils demandent à l'autorité de concession la suppression du quatrième bulletin de nouvelles, diffusé quotidiennement depuis le début de la guerre. Il faut attendre 1949 pour que la SSR ait le droit de diffuser un cinquième bulletin !

La guerre froide ne tarde pas à freiner cet élan vers le divertissement et la couverture de l'actualité, faisant renaître la défense spirituelle, également à la radio. «Aujourd'hui le national-socialisme a cédé la place au bolchevisme», déclare en 1947 le directeur du studio de Lugano. Des polémiques éclatent à propos de la présence de communistes dans les organes de la radio. Au printemps 1949, la conférence des directeurs de studio réaffirme une volonté de défense spirituelle: «La radio suisse continuera de défendre, au travers de ses émissions, les valeurs culturelles de l'Occident, en mettant en exergue les traditions de notre pays et en s'opposant à toute tentative de noyautage de ses programmes ou de son personnel par des idées étrangères issues du totalitarisme.»

En 1938, bien avant l'avènement des ondes ultracourtes, l'émetteur soviétique de Kharkow a une fréquence si proche

de Beromünster qu'il n'est pas rare que l'on entende parler russe sur les ondes nationales suisses. Les responsables de l'émetteur alémanique décident donc d'arrêter les programmes trois minutes plus tôt, afin que les auditeurs ne soient pas troublés par l'audition de l'Inter-

nationale de radio Kharkow! Dans les années 1950, Beromünster subit même les insultes d'un émetteur est-allemand décidé «à faire taire la voix de la Suisse»...

H. W.



*Journée de la musique militaire, Bâle, 23 novembre 1940. Au début de la guerre, l'armée suisse utilise les marches militaires allemandes. Pour remédier à cette situation devenue inopportune, la radio organise à travers la Suisse un concours de composition de marches militaires.*